

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

**DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance publique du : 22 FÉVRIER 2025

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOUARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Eric DESHAYES par M. Fabrice TOCABENS
M. Cyril BEYNET par Mme Zinèbe HADDAOUI
Mme Sylvie MAZZITELLI par Mme Isabelle LABROT
M. Bernard HOKMAYAN par M. Marc SIMELIERE
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGAULT

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Accusé de réception en préfecture
084-218400075-20250222-lmc1X010001c330-DE
Date de télétransmission : 24/02/2025
Date de réception préfecture : 24/02/2025

AR préfecture :
Date de télétransmission :
Date de réception en préfecture :



CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2025

20

ENVIRONNEMENT : Plan climat recherche et développement - Convention tripartite avec Avignon Université et le Grand Avignon dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur et la surchauffe urbaine.

Mme GAGNIARD

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Dans le cadre de la convention cadre adoptée en Conseil Municipal le 25 septembre 2021 et signée le 4 octobre 2023 liant l'Université d'Avignon et la ville d'Avignon et du Plan Climat approuvé lors du Conseil Municipal du 6 mars 2021, la ville d'Avignon travaille à la création d'un socle de connaissances sur l'adaptation au changement climatique, conjointement avec le CER Géographie et Aménagement.

Depuis 2022, dans le cadre d'Unités d'Enseignements à vocation professionnalisante, la Ville et le Grand AVIGNON ont proposé à quatre promotions de géographie en troisième année de licence et première année de master 1 GEOmatique et conduite de projet TERritoriaux, des sujets sur la notion de l'adaptation de la commune d'Avignon et du Grand Avignon au changement climatique et notamment à l'intégration de la notion de surchauffe urbaine et d'îlots de chaleur.

Ce travail a abouti au traitement de données à haute valeur ajoutées comme les données libérées par l'Institut Géographique National représentant le territoire français en 3D et les données issues du traitement par Intelligence artificielle COSIA déployées le 20 décembre 2023 pour le Vaucluse.

Cette collaboration précieuse a permis de mieux comprendre les mécanismes de la surchauffe urbaine et ouvre la voie à une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la conception des aménagements urbains.

La Ville souhaite renforcer et valoriser cette collaboration au travers d'une convention de recherche tripartite avec le CER Géographie et Aménagement de l'Université d'Avignon et le Grand Avignon autour de deux notions précises :

- un suivi des données collectées nécessaires à la modélisation précise des phénomènes d'îlots de chaleur,

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

- des travaux sur l'adaptation de la Ville au changement climatique.

A la signature de la convention, la Ville se verra remettre par l'Université une grande partie du matériel nécessaire à la détermination des phénomènes d'îlots de chaleur et profitera de l'expertise et de la technique du CER Géographie et Aménagement pour la modélisation de ce phénomène complexe.

Ce travail sera valorisé et dédié à la cartographie des vulnérabilités des populations face au phénomène d'îlots de chaleur comme demandé dans la précédente convention signée avec l'ARS PACA.

En effet, étant lauréate de l'AMI ARS PACA sur les Etudes d'Impacts Santé sur le sujet des îlots et corridors de fraîcheurs, la ville d'Avignon souhaite mettre en avant le travail déjà entrepris depuis deux ans pour répondre à la bonne tenue du reste de l'Etude d'Impact Santé et demandée par l'ARS.

A ce titre, la convention comprend la mise à disposition de deux maîtres de conférences pour seize heures par mois, six stations météo, deux drones pour l'acquisition d'images thermiques et modèles 3D, quatre-vingts capteurs d'humidité et température à déployer sur le territoire.

De son côté, et dans une volonté de faire rayonner la recherche, la Ville souhaite mettre à disposition ses compétences et connaissances sur le territoire, une expertise sur le déploiement du réseau informatique nécessaire à l'utilisation des capteurs et une infrastructure pour l'hébergement et le maintien des données informatiques nécessaires à la bonne tenue de la convention.

La captation des dynamiques climatiques du territoire de la commune d'Avignon et plus largement de l'agglomération du Grand Avignon, permettra de mieux informer et mieux prendre en compte les effets et les moyens de lutte potentiels contre la surchauffe urbaine globalisée en cours.

En contrepartie des engagements pris par Avignon Université, la Ville d'Avignon s'engage à lui verser, pour le compte du CER Géographie et Aménagement, une contribution forfaitaire de douze mille six cents euros hors taxe (12 600 euros HT), TVA en sus au taux en vigueur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-29,

Vu la délibération n°19 du conseil municipal de Juin 2022 approuvant le Plan Local pour le Climat

Vu la délibération n°3 du Conseil Municipal du 6 mars 2021 approuvant la démarche « Zéro Transit, Zéro Degré »,

Vu la convention cadre liant l'Université d'Avignon et la ville d'Avignon, signée le 4 octobre 2023.

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville en transition

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de recherche à intervenir avec Avignon Université dans le cadre de la lutte contre les ilots de chaleur et la surchauffe urbaine,
- **IMPUTE** la contribution forfaitaire de 12 600 € sur le chapitre 65, compte 65738,
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toutes les pièces à intervenir.

ADOPTE

Se sont abstenus : Mme Anne-Sophie RIGAULT, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC

Mme Cécile HELLE, M. Michel BISSIERE quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Maire
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 24/02/2025

ACTE PUBLIE LE 12/03/2025

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :